

Alerte n°37/2022 reçue le 31 décembre 2021 : « Le média français Street Press sommé de révéler une source »

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit le respect des libertés fondamentales, y compris la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, une réquisition a été adressée au directeur de publication par l'IGPN conformément aux instructions de l'autorité judiciaire, sous l'autorité de laquelle ont été diligentées toutes les investigations.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information constituent une priorité.